

➔ Les bons réflexes pour les textiles



Vêtements, sous-vêtements, accessoires, linge de maison, chaussures, même usés ou déchirés, ils peuvent être valorisés. Seuls les textiles souillés et humides sont refusés.



17 points de collecte pour le textile sont à disposition sur le territoire. Retrouvez leur emplacement sur www.sablesursarthe.fr



Les textiles sont à mettre dans des sacs fermés, les chaussures doivent être attachées par paire et être déposées séparément du textile.



LETTRE D'INFORMATION

DE LA GESTION DES DÉCHETS | DÉCEMBRE 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE



ENTRETIEN AVEC...



Pierre PATERNE
Vice-Président en charge de l'environnement.



BIO EXPRESS

Maire de la commune de Bouessay depuis septembre 2018, Pierre Paterne a la même année intégré la commission Environnement de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, où il suit les dossiers relatifs à la gestion des déchets. En juillet 2020, il a pris la fonction de Vice-Président en charge de l'environnement.

Comment évoluent la production de déchets et les habitudes en matière de tri sur le territoire ?

Avec 60,5 kg d'emballages ménagers et de papiers collectés par an et par habitant, et 40 kg de verre, la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe fait office de bonne élève du tri. Les habitudes de tri des emballages ou des apports en déchèterie sont maintenant bien ancrées, mais pour autant, la production globale de déchets, elle, progresse. Nous constatons une augmentation de 20 % de déchets collectés sur le territoire depuis 2013, surtout en déchèterie.

La Loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte entend diviser par deux la quantité de déchets enfouis ou incinérés à l'horizon 2025. Comment atteindre ces objectifs ?

La réduction des tonnages d'ordures ménagères allant à l'enfouissement représente un enjeu clé dans les domaines de l'environnement, la santé et l'économie. En effet, réduire les déchets ménagers permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables et de limiter les pollutions. Ce que nous consommons, la façon dont nous achetons et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons.



À la maison, on peut composter ses déchets de cuisine et veiller au tri. On peut également choisir de consommer autrement, réparer plutôt que jeter, pratiquer le mulching ou le paillage pour enrichir le sol et valoriser chez soi ses déchets. Pour aider les usagers, nous continuerons à les accompagner en leur proposant conseils et bonnes pratiques.

Quel est l'impact financier sur la collectivité et la redevance pour mener à bien cette réduction ?

Réduire les tonnages et la production de déchets est un enjeu environnemental, parce qu'ils constituent un gâchis de ressources et menacent l'environnement par les pollutions qu'ils génèrent. C'est aussi un enjeu financier, parce qu'ils représentent un coût très lourd pour les collectivités. Pour atteindre l'objectif fixé par la loi, l'État annonce une hausse importante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), liée à l'enfouissement.

En 2021, cette augmentation sera de 12 € par tonne et se poursuivra chaque année... représentant un coût supplémentaire de 61 400 € pour la collectivité, puis de 240 350 € à l'horizon 2025 à tonnage constant. Pour faire face à ces augmentations tout en poursuivant nos projets (comme la mise en place des bacs jaunes), et en maintenant un niveau de service pour l'usager, la collectivité n'aura d'autre choix que d'augmenter dès 2021 les tarifs de la redevance Gestion des déchets.

🗨️ **Ce que nous consommons, la façon dont nous achetons et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons.** 🗨️



Le tri en question

Bonnes pratiques et évolution du service

VRAI OU FAUX

Êtes-vous un as du tri?

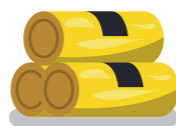
- (V) 1 Les emballages en aluminium comme les paquets de chips ne se mettent pas dans le sac jaune.
- (F) 2 Je peux imbriquer mes déchets d'emballages les uns dans les autres pour gagner de la place.
- (V) 3 Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique avant de les mettre dans le sac jaune.
- (F) 4 Tout ce qui est en plastique va dans le sac jaune.
- (V) 5 Un verre de table, un miroir se mettent dans le conteneur à Verre
- (F) 6 Mon pot de yaourt, ma barquette de beurre, l'emballage plastique de mon jambon se mettent dans mon sac jaune.
- (V) 7 Je découpe les papiers avant de les mettre dans le sac jaune.
- (F) 8 Pour gagner de la place, j'écrase mes bouteilles en plastique.

1 -F- Les emballages en aluminium sont à déposer dans les sacs jaunes bien vidés de leur éventuel contenu.
 2 -F- Ni les machines ni les agents du centre de tri ne peuvent vérifier l'intérieur des emballages et les séparer. Les imbriquer, c'est perdre en qualité de tri.
 3 -V- Après broyage dans l'usine de recyclage, les bouchons seront séparés des bouteilles puis recyclés.
 4 -F- Seuls les emballages ménagers sont à mettre dans le sac jaune. Les autres déchets en plastique, comme les brosses à dents, doivent être jetés avec les ordures ménagères.
 5 -F- Les conteneurs à verre sont réservés aux emballages tels que les bouteilles et pots en verre ainsi que les bocaux. Les autres verres (vaisselle, miroir...) sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.
 6 -V- Après les avoir vidés de leur contenu, les emballages en plastique sont à déposer dans le sac jaune.
 7 -F- Pour pouvoir être recyclés, les papiers ne doivent pas être trop petits. Évitez de les déchirer.
 8 -V- Il vous est possible d'écraser vos bouteilles en plastique, de préférence dans le sens vertical (de haut en bas).

Une collecte plus sécurisante

Le saviez-vous? La collecte est une des activités les plus accidentogènes et l'une de celles où les accidents sont les plus graves. Pour limiter les risques professionnels et les accidents de travail, la CARSAT* engage les collecteurs privés ou publics à suivre la recommandation R437. Celle-ci interdit notamment la collecte en sacs pour les emballages multimatériaux afin de réduire les TMS (troubles musculo-squelettiques), les risques de coupures ou les blessures. Sensibles à ce sujet, les nouveaux élus envisagent, au cours du mandat, de remplacer les sacs jaunes par des bacs jaunes. Pour mener à bien ce projet, en 2021 la collectivité va étudier les impacts d'un tel changement sur les usagers, les agents, les tournées mais aussi sur ses conséquences financières et organisationnelles. **Les étapes du projet seront à découvrir dans les prochains numéros de la lettre du tri et sur le site de la communauté de communes.**

ÇA COMPTE!



273 890
rouleaux de sacs de 50 litres distribués en 2019 soit 610 000 sacs jaunes 100 % recyclés.



1 fois tous les 15 jours pour la collecte et chaque foyer peut présenter autant de sacs jaunes que nécessaire.



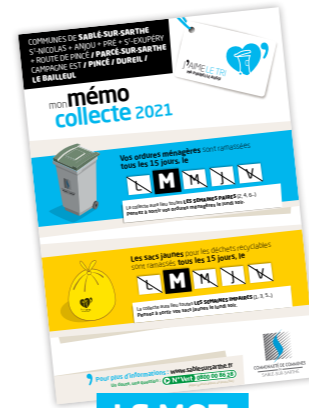
2,5 Tonnes d'emballages soulevés par agent par tournée, soit environ 800 sacs jaunes.

IL L'A DIT

« Lors de la collecte des sacs jaunes, les agents du service doivent lever plusieurs centaines de fois ces sacs, parfois assez lourds, pour les mettre dans la benne. Ces gestes répétitifs peuvent entraîner des troubles musculo-squelettiques, particulièrement aux épaules... C'est d'ailleurs le cas pour plusieurs agents. Nous nous devons d'y être attentifs. »

Pierre PATERNE,
Vice Président

*Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail



LE MOT mémo

Quelles semaines présenter vos bacs et sacs jaunes? Attention, la dernière semaine de 2020 et la 1^{ère} de 2021 sont toutes les deux des semaines impaires. Vous pourrez continuer à présenter vos déchets tous les 15 jours mais les semaines changent. Pour ne pas vous tromper, retrouvez votre calendrier de collecte dans ce numéro.



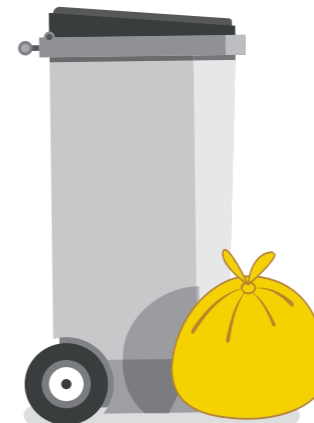
0 800 00 86 28

Vous avez perdu votre carte d'accès à la déchèterie ou votre badge de conteneur semi-enterré? Vous êtes nouvel arrivant et devez vous inscrire pour avoir accès au service de collecte des déchets? Composez ce numéro* pour prendre rendez-vous! Vous pouvez aussi transmettre vos documents sous format PDF par mail (avec vos noms et coordonnées) : service.environnement@sablesursarthe.fr, ou par courrier : Hôtel de ville, Service Environnement, Place Raphaël Elizé 72 300 Sablé sur Sarthe.

*Horaires : du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00, appel gratuit depuis un poste fixe.

PRÉSENTATION DES DÉCHETS, LA BONNE ATTITUDE

SACS JAUNES DÉPOSÉS EN DEHORS DES JOURS DE COLLECTE, SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES ABANDONNÉS DANS UNE RUE OU AU PIED D'UN BAC... STOP! POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS, QUELQUES RÈGLES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES



Pensez-y, le non-respect de ces règles peut faire l'objet de sanctions et de facturations!

- > Sortez votre bac d'ordures ménagères et vos sacs jaunes sur la voie publique **la veille du jour de collecte à partir de 19h.**
- > **N'oubliez pas de rentrer votre bac d'ordures ménagères** après le passage du véhicule de collecte (il ne doit pas rester plus de 24 heures sur le domaine public), et de le stocker chez vous.
- > **Retirez les sacs jaunes non collectés et estampillés par un autocollant « Refus de tri »**

UN BAC ADAPTÉ À VOS BESOINS

La composition de votre foyer a changé (en plus ou en moins)? Vous produisez plus de déchets et jugez le volume de votre bac insuffisant? Contactez le service : **0 800 00 86 28** Celui-ci étudiera la possibilité de changer votre bac à ordures ménagères.

Mode de paiement, à vous de choisir!

Votre facture de la redevance Gestion des déchets est émise par la collectivité, mais son règlement se fait auprès du centre d'encaissement des finances publiques par :



Prélèvement automatique



Chèque



Rib



Sur internet grâce au TIPI



Paiement de proximité en espèces ou par carte bancaire auprès de buralistes

Comment ça marche?

Présentez le QR code se trouvant sur votre facture à un buraliste agréé (règlement en espèces jusqu'à 300 €, ou par carte bancaire sans limite de plafond).

Où à Sablé-sur-Sarthe?



- 1 Le Royal Elizé rue Michel Vielle
- 2 Le Tobago rue Saint-Nicolas
- 3 Tabac presse rue du Mans

À retenir : le buraliste n'a accès à aucune de vos données personnelles

Retrouvez la liste nationale sur : impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

EN 2019 SUR LE TERRITOIRE

Le Service environnement, c'est...



18

AGENTS

COLLECTE, DÉCHÈTERIE,
ANIMATION ET
ADMINISTRATION



4

BENNES

AVEC SYSTÈME DE
GÉOUIDAGE

La collecte des déchets ménagers c'est...

TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

515,5
kg/an/hab

environ 53 kg
de moins que la
moyenne nationale

Emballages ménagers et papiers collectés

60,5
kg/an/hab

TRIÉS AU CENTRE
DE TRI DONT :

21,5 kg

De papiers valorisés et
de cartonnettes, qui
permettront de fabriquer :

Des journaux

Du carton ondulé

24 kg

D'emballages ménagers
qui, une fois valorisés,
permettront de fabriquer :

6x = 1

7x = 1

6x = 1

80 tonnes d'acier = 1040

1 tonne de canettes en aluminium = 293
ou 586

Ordures ménagères

128 kg/an/hab

DESTINÉS À L'ENFOUISSEMENT DONT :



55 kg

De déchets
compostables



Déchèterie

280
kg/an/hab

MOBILIERS, FERRAILLES,
GRAVATS ET :



101 kg

de déchets verts



49 kg

d'encombrants



Le verre

40,7
kg/an/hab

Sources : bilan annuel 2019

Sources : Valorplast.com /
CITEO.fr



J'AIME LE TRI
DÉCEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DANIEL CHEVALIER • RÉDACTION : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES • CONCEPTION & RÉALISATION : LINER COMMUNICATION • IMPRESSION IMPRIMERIE CORNUEL - TIRAGE 14 000 EXEMPLAIRES. CETTE LETTRE EST IMPRIMÉE SUR PAPIER 100% RECYCLÉ

